



DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON
Canton de BESANCON 7

MAIRIE DE PUGEY
6 Rue de la Maltournée
25720 PUGEY
Tél. 09.67.48.50.93

COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL
vendredi 15 septembre 2017

Convocation du : 08/09/2017

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h 45

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice : 12

Membres du Conseil municipal présents : 8

Etaient présents :

Mesdames : MOISSON Céline, MAILLARD Albane,

Messieurs : BASSAND Christophe, FAVORY Yannick, JOURDAN Michel, LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien, BRAILLARD Nicolas,

Etaient absents excusés :

ESTANAVE Samuel a donné procuration à BRAILLARD Nicolas
BLANCHARD Sandrine a donné procuration à MOISSON Céline
GOURLAY Daniel, BOUSSON Gaëtan

Le compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Nicolas BRAILLARD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Délibération : modification des statuts de la CAGB : transferts de compétences eau et assainissement,
- Délibération : DCE Réhabilitation STEP et réseaux assainissement
- Délibération : augmentation du prix de l'eau
- Délibération : classement des routes communales,
- Délibération : convention FRAP pour le périscolaire,
- Délibération : signature renouvellement convention SPA : fonctionnement et gestion d'une fourrière,

- Délibération : signature convention bibliothèque municipale,
- Délibération : signature avenant n°1 au bail antenne (orange),
- Délibération : demande de subvention course cycliste (prix des artisans),
- Délibération : accompagnement technique et administratif concernant la réhabilitation du bâtiment du centre bourg,
- Délibération : devis aménagement du monument aux morts
- Délibération : signature étude Adap concernant l'Eglise
- Délibération : anniversaire du marché 10 ans, demande de subvention
- Délibération : acceptation règlement affouage
- Questions diverses.

1/ Délibération : modification des statuts de la CAGB : transferts de compétences eau et assainissement :

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 26 juin 2017 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui concerne :

- Le transfert des compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement »,
- La mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin et Vaux au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêtés préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement ou défavorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, se prononcent favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.
Vote à l'unanimité

2/ Délibération : DCE / Réhabilitation de la STEP et du réseau d'assainissement :

Réhabilitation de la STEP et du réseau d'assainissement / Autorisation du Maire à signer les marchés afférents à cette opération.

➤ Description sommaire de l'opération

La commune de PUGEY, avec l'appui technique de la Communauté de Communes du Grand Besançon comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage souhaite réhabiliter sa station d'épuration ainsi que son réseau d'eaux usées.

Aménagement principaux :

Le projet consiste à confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude pour la construction de la nouvelle station d'épuration ou de la rénovation de l'ancienne et de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

- Montant prévisionnel des dépenses de l'opération HT

L'estimation de montant total de l'opération d'aménagement est de 747 600 euros HT

Montant prévisionnel des travaux	680 000 € HT
Montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre	47 600 € HT
Montant prévisionnel des autres prestations intellectuelles	20 000 € HT
Total	747 600 € HT

Les dépenses générées seront financées par le budget propre/annexe de la commune de PUGEY, ainsi que par des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau RMC.

- Calendrier prévisionnel de l'opération :

Sous réserve des validations des différentes étapes de l'opération, le calendrier prévisionnel est de l'ordre de 2 ans :

- Mission d'Avant-Projet avec études préalables Avril 2018
- Mission de Projet Juin 2018
- Mission Assistance aux Contrats de Travaux Aout 2018
- Mission Visa Octobre 2018
- Mission Direction de l'Exécution des Travaux Octobre 2019
- Mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination Octobre 2019
- Mission Assistance aux Opérations de Réception Novembre 2019

- Mode de passation des marchés

La réalisation de cette opération implique la passation de marchés publics sous forme adaptée (MAPA) selon les dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour les prestations suivantes :

- Marché de maîtrise d'œuvre et OPC

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération du Conseil Municipal à l'unanimité

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération du 07 avril 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

- Autorise Monsieur le Maire à :
 - Lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet (maîtrise d'œuvre, OPC, études techniques diverses, coordination SPS, travaux, frais de publicité et reproduction, assurances).

- o Signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels d'y référant, dans le limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet aux budgets des exercices à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M le maire à signer les marchés afférents aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement.
Vote à l'unanimité

3/ Délibération : augmentation du prix de l'eau :

La commune de PUGEY, avec l'appui technique de la Communauté de Communes du Grand Besançon comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage souhaite réhabiliter sa station d'épuration ainsi que son réseau d'eaux usées.

Le projet consiste à confier une mission de maitrise d'œuvre à un bureau d'étude pour la construction de la nouvelle station d'épuration ou de la rénovation de l'ancienne et de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées puis à mener ensuite les travaux.

M le maire demande, aux membres du conseil municipal l'autorisation d'augmenter le prix de l'eau aux usagers comme suit :

Augmentation du prix de l'eau : part communale de la redevance assainissement

Prix actuel : 0.46 € /m3 HT

Augmentation prévue de 0.40€ /m3 HT

Soit un prix de 0.86 € /m3 HT

A compter du 1er septembre 2017

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le maire à augmenter le prix de l'eau à hauteur de 0.86€/m3 HT.
Vote à 1 abstention, 9 pour.

4/ Délibération : classement des routes communales :

Dans le cadre de la réflexion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) d'une éventuelle transformation en Communauté Urbaine (CU), cette dernière reprendrait la compétence voirie dès janvier 2019.

Une enquête de la CAGB est en cours concernant les voies communales qui ont vocation à être reprises par la CU.

M. le maire propose de revoir le classement des voies communales, ainsi que leur dimensionnement, et le classement des chemins ruraux qui resteraient de la compétence communal selon le tableau joint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, autorisent M. le Maire à classer les voies en voies communales ou chemins conformément au tableau joint.
Vote à 1 abstention, 9 pour

5/ Délibération convention FRAP pour le périscolaire :

La convention entre la commune et le Foyer Rural ArguelPugeypour payer les intervenants des TAP n'étant pas arrivée, la demande de signature de cette dernière est reportée ultérieurement. M le maire espère que la convention arrive rapidement pour que les intervenants puissent être payés rapidement.

6/ Délibération : signature renouvellement convention SPA (fonctionnement et gestion d'une fourrière) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a souscrit une convention de fourrière avec la S.P.A (Société Protectrice des Animaux) de Besançon en juillet 2016, afin de répondre aux impératifs de la loi en matière d'animaux errants, précisés par les articles L.221-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales et l'article 213 de code rural et rappelés par la loi n°99-5 du 6 janvier 1999. Cette convention arrive à son terme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de renouvellement de cette convention. Il précise que cette convention est établie pour une durée d'un an. Le tarif proposé est de 0.35 euro par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide de participer à hauteur de 0.35 € par habitant et autorise M le maire à signer la convention avec la S.P.A de Besançon pour une durée de un an.
Vote à 1 contre, 9 pour.

7/ Délibération : signature convention bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Département du Doubs et la commune de Pugey, pour le développement et la gestion d'une bibliothèque municipale.

La précédente convention élaborée en 2008 arrivant à son terme, il convient de la renouveler. Cette convention permet d'accéder aux services de la Médiathèque, tant en matière de prêt de documents, que de formation ou encore d'aide à l'action culturelle.

Un budget de fonctionnement et notamment d'acquisition de documents est affecté par le commune à la bibliothèque. Il sera de un euro par habitant et par an.

La convention proposée prend effet à compter de sa signature, pour une durée de six ans. Elle sera renouvelée tacitement après constatation du bon fonctionnement de la bibliothèque par le département.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide de participer à hauteur de 1 € par habitant et par an et autorise M le maire à signer la convention régissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque, avec le Département du Doubs pour une durée de 6 ans.
Vote à l'unanimité

8/ Délibération : signature avenant n°1 au bail antenne (orange) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation de l'opérateur FREE Mobile sur les installations Orange existantes. Cette augmentation de surface fera l'objet d'une indemnisation financière de 1000 euros, qui s'ajoutera au loyer perçu actuellement.

Le terme de la convention orange arrivant le 07 Aout 2019 prochain, de nouvelles conditions contractuelles sont proposées :

- Une durée de 12 ans renouvelable de 6 ans avec dénonciation possible 24 mois avant la date d'expiration,
- loyer annuel fixe actualisé à 7320.06 euros,
- une indexation annuelle de 1%.
-

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer l'avenant n°1 au bail du 26/10/10.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent, M le maire à signer l'avenant n°1 au bail du 26/10/10.
Vote à l'unanimité

9/ Délibération : demande de subvention course cycliste (prix des artisans) :

Le 3 septembre dernier à Pugey, l'Amicale Cycliste Bisontine (AMCB) a organisé le « 3^e prix des artisans et commerçants de Pugey ». Afin de subvenir aux coûts d'organisation de cette épreuve, l'AMCB sollicite une subvention de 300 euros.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal son autorisation pour accorder cette subvention à l'AMCB.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le Maire à accorder une subvention de 200 euros à l'AMCB.
Vote à l'unanimité

10/ Délibération : accompagnement technique et administratif concernant la réhabilitation du bâtiment du centre bourg :

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux situés au centre du village, un accompagnement technique et administratif est proposé par la CAGB. Ce dispositif d'aide aux communes est estimé à 32 027 euros concernant le temps et le coût de l'accompagnement des agents communautaires.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal son accord pour signer l'estimation du dispositif d'Aide aux Communes à hauteur de 32 027 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le maire à signer l'estimation du dispositif d'Aide aux Communes d'un montant de 32 027€.

Vote à l'unanimité

11/ Délibération : devis aménagement du monument aux morts :

Concernant le projet d'aménagement du monument de commémoration, un devis a été envoyé par l'entreprise Arnaud PAILLARD (Bonnets Ronds / PUGEY) d'un montant de 3 375.60 euros.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour accepter et signer le devis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le maire à signer le devis de la société Arnaud PAILLARD pour un montant de 3 375.60€.

Vote à l'unanimité

12/ Signature étude Adap concernant l'Eglise :

Contrat d'architecte signé avec La Fabrike, marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération :
Mise en accessibilité de l'église

Contenu de la mission :

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis comme tels :

- relevé des locaux, mise au net des plans
- réalisation des plans et réunions avec le maître d'ouvrage
- réalisation du dossier administratif pour le dépôt en mairie
- réalisation du dossier de consultation des entreprises (plans et descriptifs)
- analyse des offres

Délai d'exécution :

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 2 mois.
Le point de départ du présent contrat prend effet à la signature de celui-ci

Tarif :

Forfait de rémunération non ré actualisable
Est fixé à 3 190.00 € HT soit 3 828.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à signer le contrat d'architecte avec La Fabrike pour un montant de 3 828.00 €TTC

Vote à l'unanimité

13/ Demande de subvention Pugey fait son marché Anniversaire du marché 10 ans :

Le marché d'Arguel Pugey fête ses 10 ans le 30 septembre 2017. A cette occasion, un marché exceptionnel aura lieu avec un repas organisé, divers animations durant celui-ci. A cet effet, l'association Pugey fait son marché demande une subvention exceptionnelle aux conseils municipaux d'Arguel et de Pugey afin d'organiser cet anniversaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à Pugey fait son marché.

Vote à l'unanimité

14/ Acceptation du règlement affouage :

La commission bois a travaillé sur le règlement d'affouage 2017/2018 pour les Parcelle 18-19-31.

Il comprend plusieurs points qui sont une définition de l'affouage, les bénéficiaires, la responsabilité de l'affouagiste, les consignes de l'exploitation et le tarif inchangé (7€ le stère), les sanctions et les contacts. De plus, deux annexes sont jointes : le règlement national d'exploitation forestière et les mesures concernant la sécurité

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à mettre en place le règlement d'affouage 2017/2018.

Vote à l'unanimité

15/ Convention CFPPA

La commune sollicite le CFAA du Doubs /CFPPA de Châteaufarine afin de réaliser des chantiers de bûcheronnage et débardage de bois d'oeuvre.

Parcelle 18, 19 et 31

Tarif : Abattage 8.50 € ht/m³ - Débardage 7.50 € ht/m³ soit 16 € ht /m³ coupé débardé (19.20 € TTC)

Quantité : environ 45m³ (cubage exact établi bord de route)

Monsieur le Maire, demande l'autorisation aux membres du conseil municipal, de signer la convention avec le CFAA du Doubs

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à signer la convention avec le CFAA du Doubs.

Vote à l'unanimité

16/ Questions divers

- Travaux enrobés : dossiers subventions posés pour l'année 2017 mais valable 2 ans, sera fait en printemps 2018 car l'entreprise Vermot ne peut plus être disponible cet automne.
- Visite sécurité : 13 septembre par le SDIS à la salle du temps libre, avis favorable.
- Appartement dessus kiné : procédure accélérée lancée pour récupérer l'appartement.
- Problématique entre voisins : Suite aux problèmes de circulations d'une voie privée ouverte au public la mairie organise une rencontre mairie, propriétaire, gendarmerie le 22 septembre à 19h.
- Bilan été : Il a été constaté de gros problèmes d'incivilités sur la commune cet été. La gendarmerie est sollicitée par l'équipe municipale pour effectuer des passages plus réguliers sur la commune. Le civisme est la responsabilité de tous y compris celle des parents.
- Arbre: un arbre "chablis" de 3 ans environ est entreposé sur la commune de LARNOD. La société de chasse demande de le récupérer pour le façonner afin de faire du bois de chauffage pour la cabane de chasse cet hiver. Le conseil donne son accord.
- Fort : Une visite du fort est prévue lors de la journée du patrimoine le samedi 16 septembre (14h à 17h). Des travaux d'éclairages y ont été réalisés cet été par l'équipe des bénévoles d'Avafort et des conseillers municipaux.
- Cimetière : Le nettoyage du cimetière a été réalisé cet été.
- Téléthon : Cette année le Téléthon 2017 a lieu le 8 et 9 décembre. Une réunion est programmée à la mairie, le 29 septembre à 20 h 30
- Ecole : La rentrée des classes a eu lieu le 4 septembre, celle ci s'est bien déroulée. Les travaux de l'école de Fontain se passent bien.
- SIFALP : Une réunion du SIFALP est programmée le 5 octobre. Un premier conseil d'école est prévu le 20 octobre.
- Périscolaire : La rentrée du périscolaire s'est bien passée. Le travail sur les dossiers de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement est terminé.
- Restauration scolaire : Le service de cantine se déroule correctement. Le nombre d'enfants étant trop élevé, une recherche de personnel sera peut être nécessaire.
- Rencontre FRAP/Mairie : faite le 05 septembre avec le nouveau bureau. Présentation des nouvelles activités et des nouveaux projets.
- Carrière DROMARD : la carrière va être de nouveau exploitée. La mairie a donné un avis positif à la demande déposée à la préfecture.
- Cérémonie VALMY : La cérémonie Valmy aura lieu le 24 septembre prochain.

Fin de la séance : 23h45

Le Maire,
Frank LAIDIÉ

Le secrétaire de séance
BRAILLARD Nicolas

MOISSON Céline

MAILLARD Albane

BASSAND Christophe

FAVORY Yannick

JOURDAN Michel

MOREL Sébastien



DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON
Canton de BESANCON 7

MAIRIE DE PUGEY
6 Rue de la Maltournée
25720 PUGEY
Tél. 09.67.48.50.93

COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL
vendredi 15 septembre 2017

Convocation du : 08/09/2017

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h 45

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice : 12

Membres du Conseil municipal présents : 8

Etaient présents :

Mesdames : MOISSON Céline, MAILLARD Albane,

Messieurs : BASSAND Christophe, FAVORY Yannick, JOURDAN Michel, LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien, BRAILLARD Nicolas,

Etaient absents excusés :

ESTANAVE Samuel a donné procuration à BRAILLARD Nicolas
BLANCHARD Sandrine a donné procuration à MOISSON Céline
GOURLAY Daniel, BOUSSON Gaëtan

Le compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Nicolas BRAILLARD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Délibération : modification des statuts de la CAGB : transferts de compétences eau et assainissement,
- Délibération : DCE Réhabilitation STEP et réseaux assainissement
- Délibération : augmentation du prix de l'eau
- Délibération : classement des routes communales,
- Délibération : convention FRAP pour le périscolaire,
- Délibération : signature renouvellement convention SPA : fonctionnement et gestion d'une fourrière,

- Délibération : signature convention bibliothèque municipale,
- Délibération : signature avenant n°1 au bail antenne (orange),
- Délibération : demande de subvention course cycliste (prix des artisans),
- Délibération : accompagnement technique et administratif concernant la réhabilitation du bâtiment du centre bourg,
- Délibération : devis aménagement du monument aux morts
- Délibération : signature étude Adap concernant l'Eglise
- Délibération : anniversaire du marché 10 ans, demande de subvention
- Délibération : acceptation règlement affouage
- Questions diverses.

1/ Délibération : modification des statuts de la CAGB : transferts de compétences eau et assainissement :

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 26 juin 2017 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui concerne :

- Le transfert des compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement »,
- La mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin et Vaux au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêtés préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement ou défavorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, se prononcent favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.
Vote à l'unanimité

2/ Délibération : DCE / Réhabilitation de la STEP et du réseau d'assainissement :

Réhabilitation de la STEP et du réseau d'assainissement / Autorisation du Maire à signer les marchés afférents à cette opération.

➤ Description sommaire de l'opération

La commune de PUGEY, avec l'appui technique de la Communauté de Communes du Grand Besançon comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage souhaite réhabiliter sa station d'épuration ainsi que son réseau d'eaux usées.

Aménagement principaux :

Le projet consiste à confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude pour la construction de la nouvelle station d'épuration ou de la rénovation de l'ancienne et de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

- Montant prévisionnel des dépenses de l'opération HT

L'estimation de montant total de l'opération d'aménagement est de 747 600 euros HT

Montant prévisionnel des travaux	680 000 € HT
Montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre	47 600 € HT
Montant prévisionnel des autres prestations intellectuelles	20 000 € HT
Total	747 600 € HT

Les dépenses générées seront financées par le budget propre/annexe de la commune de PUGEY, ainsi que par des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau RMC.

- Calendrier prévisionnel de l'opération :

Sous réserve des validations des différentes étapes de l'opération, le calendrier prévisionnel est de l'ordre de 2 ans :

- Mission d'Avant-Projet avec études préalables Avril 2018
- Mission de Projet Juin 2018
- Mission Assistance aux Contrats de Travaux Aout 2018
- Mission Visa Octobre 2018
- Mission Direction de l'Exécution des Travaux Octobre 2019
- Mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination Octobre 2019
- Mission Assistance aux Opérations de Réception Novembre 2019

- Mode de passation des marchés

La réalisation de cette opération implique la passation de marchés publics sous forme adaptée (MAPA) selon les dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour les prestations suivantes :

- Marché de maîtrise d'œuvre et OPC

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération du Conseil Municipal à l'unanimité

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération du 07 avril 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

- Autorise Monsieur le Maire à :
 - Lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet (maîtrise d'œuvre, OPC, études techniques diverses, coordination SPS, travaux, frais de publicité et reproduction, assurances).

- o Signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels d'y référant, dans le limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet aux budgets des exercices à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M le maire à signer les marchés afférents aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement.
Vote à l'unanimité

3/ Délibération : augmentation du prix de l'eau :

La commune de PUGEY, avec l'appui technique de la Communauté de Communes du Grand Besançon comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage souhaite réhabiliter sa station d'épuration ainsi que son réseau d'eaux usées.

Le projet consiste à confier une mission de maitrise d'œuvre à un bureau d'étude pour la construction de la nouvelle station d'épuration ou de la rénovation de l'ancienne et de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées puis à mener ensuite les travaux.

M le maire demande, aux membres du conseil municipal l'autorisation d'augmenter le prix de l'eau aux usagers comme suit :

Augmentation du prix de l'eau : part communale de la redevance assainissement

Prix actuel : 0.46 € /m3 HT

Augmentation prévue de 0.40€ /m3 HT

Soit un prix de 0.86 € /m3 HT

A compter du 1er septembre 2017

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le maire à augmenter le prix de l'eau à hauteur de 0.86€/m3 HT.
Vote à 1 abstention, 9 pour.

4/ Délibération : classement des routes communales :

Dans le cadre de la réflexion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) d'une éventuelle transformation en Communauté Urbaine (CU), cette dernière reprendrait la compétence voirie dès janvier 2019.

Une enquête de la CAGB est en cours concernant les voies communales qui ont vocation à être reprises par la CU.

M. le maire propose de revoir le classement des voies communales, ainsi que leur dimensionnement, et le classement des chemins ruraux qui resteraient de la compétence communal selon le tableau joint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, autorisent M. le Maire à classer les voies en voies communales ou chemins conformément au tableau joint.
Vote à 1 abstention, 9 pour

5/ Délibération convention FRAP pour le périscolaire :

La convention entre la commune et le Foyer Rural ArguelPugeypour payer les intervenants des TAP n'étant pas arrivée, la demande de signature de cette dernière est reportée ultérieurement. M le maire espère que la convention arrive rapidement pour que les intervenants puissent être payés rapidement.

6/ Délibération : signature renouvellement convention SPA (fonctionnement et gestion d'une fourrière) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a souscrit une convention de fourrière avec la S.P.A (Société Protectrice des Animaux) de Besançon en juillet 2016, afin de répondre aux impératifs de la loi en matière d'animaux errants, précisés par les articles L.221-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales et l'article 213 de code rural et rappelés par la loi n°99-5 du 6 janvier 1999. Cette convention arrive à son terme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de renouvellement de cette convention. Il précise que cette convention est établie pour une durée d'un an. Le tarif proposé est de 0.35 euro par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide de participer à hauteur de 0.35 € par habitant et autorise M le maire à signer la convention avec la S.P.A de Besançon pour une durée de un an.
Vote à 1 contre, 9 pour.

7/ Délibération : signature convention bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Département du Doubs et la commune de Pugey, pour le développement et la gestion d'une bibliothèque municipale.

La précédente convention élaborée en 2008 arrivant à son terme, il convient de la renouveler. Cette convention permet d'accéder aux services de la Médiathèque, tant en matière de prêt de documents, que de formation ou encore d'aide à l'action culturelle.

Un budget de fonctionnement et notamment d'acquisition de documents est affecté par le commune à la bibliothèque. Il sera de un euro par habitant et par an.

La convention proposée prend effet à compter de sa signature, pour une durée de six ans. Elle sera renouvelée tacitement après constatation du bon fonctionnement de la bibliothèque par le département.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide de participer à hauteur de 1 € par habitant et par an et autorise M le maire à signer la convention régissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque, avec le Département du Doubs pour une durée de 6 ans.
Vote à l'unanimité

8/ Délibération : signature avenant n°1 au bail antenne (orange) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation de l'opérateur FREE Mobile sur les installations Orange existantes. Cette augmentation de surface fera l'objet d'une indemnisation financière de 1000 euros, qui s'ajoutera au loyer perçu actuellement.

Le terme de la convention orange arrivant le 07 Aout 2019 prochain, de nouvelles conditions contractuelles sont proposées :

- Une durée de 12 ans renouvelable de 6 ans avec dénonciation possible 24 mois avant la date d'expiration,
- loyer annuel fixe actualisé à 7320.06 euros,
- une indexation annuelle de 1%.
-

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer l'avenant n°1 au bail du 26/10/10.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent, M le maire à signer l'avenant n°1 au bail du 26/10/10.
Vote à l'unanimité

9/ Délibération : demande de subvention course cycliste (prix des artisans) :

Le 3 septembre dernier à Pugey, l'Amicale Cycliste Bisontine (AMCB) a organisé le « 3^e prix des artisans et commerçants de Pugey ». Afin de subvenir aux coûts d'organisation de cette épreuve, l'AMCB sollicite une subvention de 300 euros.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal son autorisation pour accorder cette subvention à l'AMCB.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le Maire à accorder une subvention de 200 euros à l'AMCB.
Vote à l'unanimité

10/ Délibération : accompagnement technique et administratif concernant la réhabilitation du bâtiment du centre bourg :

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux situés au centre du village, un accompagnement technique et administratif est proposé par la CAGB. Ce dispositif d'aide aux communes est estimé à 32 027 euros concernant le temps et le coût de l'accompagnement des agents communautaires.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal son accord pour signer l'estimation du dispositif d'Aide aux Communes à hauteur de 32 027 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le maire à signer l'estimation du dispositif d'Aide aux Communes d'un montant de 32 027€.

Vote à l'unanimité

11/ Délibération : devis aménagement du monument aux morts :

Concernant le projet d'aménagement du monument de commémoration, un devis a été envoyé par l'entreprise Arnaud PAILLARD (Bonnets Ronds / PUGEY) d'un montant de 3 375.60 euros.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour accepter et signer le devis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent M le maire à signer le devis de la société Arnaud PAILLARD pour un montant de 3 375.60€.

Vote à l'unanimité

12/ Signature étude Adap concernant l'Eglise :

Contrat d'architecte signé avec La Fabrike, marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération :
Mise en accessibilité de l'église

Contenu de la mission :

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis comme tels :

- relevé des locaux, mise au net des plans
- réalisation des plans et réunions avec le maître d'ouvrage
- réalisation du dossier administratif pour le dépôt en mairie
- réalisation du dossier de consultation des entreprises (plans et descriptifs)
- analyse des offres

Délai d'exécution :

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 2 mois.
Le point de départ du présent contrat prend effet à la signature de celui-ci

Tarif :

Forfait de rémunération non ré actualisable
Est fixé à 3 190.00 € HT soit 3 828.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à signer le contrat d'architecte avec La Fabrike pour un montant de 3 828.00 €TTC

Vote à l'unanimité

13/ Demande de subvention Pugey fait son marché Anniversaire du marché 10 ans :

Le marché d'Arguel Pugey fête ses 10 ans le 30 septembre 2017. A cette occasion, un marché exceptionnel aura lieu avec un repas organisé, divers animations durant celui-ci. A cet effet, l'association Pugey fait son marché demande une subvention exceptionnelle aux conseils municipaux d'Arguel et de Pugey afin d'organiser cet anniversaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à Pugey fait son marché.

Vote à l'unanimité

14/ Acceptation du règlement affouage :

La commission bois a travaillé sur le règlement d'affouage 2017/2018 pour les Parcelle 18-19-31.

Il comprend plusieurs points qui sont une définition de l'affouage, les bénéficiaires, la responsabilité de l'affouagiste, les consignes de l'exploitation et le tarif inchangé (7€ le stère), les sanctions et les contacts. De plus, deux annexes sont jointes : le règlement national d'exploitation forestière et les mesures concernant la sécurité

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à mettre en place le règlement d'affouage 2017/2018.

Vote à l'unanimité

15/ Convention CFPPA

La commune sollicite le CFAA du Doubs /CFPPA de Châteaufarine afin de réaliser des chantiers de bûcheronnage et débardage de bois d'oeuvre.

Parcelle 18, 19 et 31

Tarif : Abattage 8.50 € ht/m³ - Débardage 7.50 € ht/m³ soit 16 € ht /m³ coupé débardé (19.20 € TTC)

Quantité : environ 45m³ (cubage exact établi bord de route)

Monsieur le Maire, demande l'autorisation aux membres du conseil municipal, de signer la convention avec le CFAA du Doubs

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorise M le maire à signer la convention avec le CFAA du Doubs.

Vote à l'unanimité

16/ Questions divers

- Travaux enrobés : dossiers subventions posés pour l'année 2017 mais valable 2 ans, sera fait en printemps 2018 car l'entreprise Vermot ne peut plus être disponible cet automne.
- Visite sécurité : 13 septembre par le SDIS à la salle du temps libre, avis favorable.
- Appartement dessus kiné : procédure accélérée lancée pour récupérer l'appartement.
- Problématique entre voisins : Suite aux problèmes de circulations d'une voie privée ouverte au public la mairie organise une rencontre mairie, propriétaire, gendarmerie le 22 septembre à 19h.
- Bilan été : Il a été constaté de gros problèmes d'incivilités sur la commune cet été. La gendarmerie est sollicitée par l'équipe municipale pour effectuer des passages plus réguliers sur la commune. Le civisme est la responsabilité de tous y compris celle des parents.
- Arbre : un arbre "chablis" de 3 ans environ est entreposé sur la commune de LARNOD. La société de chasse demande de le récupérer pour le façonner afin de faire du bois de chauffage pour la cabane de chasse cet hiver. Le conseil donne son accord.
- Fort : Une visite du fort est prévue lors de la journée du patrimoine le samedi 16 septembre (14h à 17h). Des travaux d'éclairages y ont été réalisés cet été par l'équipe des bénévoles d'Avafort et des conseillers municipaux.
- Cimetière : Le nettoyage du cimetière a été réalisé cet été.
- Téléthon : Cette année le Téléthon 2017 a lieu le 8 et 9 décembre. Une réunion est programmée à la mairie, le 29 septembre à 20 h 30
- Ecole : La rentrée des classes a eu lieu le 4 septembre, celle ci s'est bien déroulée. Les travaux de l'école de Fontain se passent bien.
- SIFALP : Une réunion du SIFALP est programmée le 5 octobre. Un premier conseil d'école est prévu le 20 octobre.
- Périscolaire : La rentrée du périscolaire s'est bien passée. Le travail sur les dossiers de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement est terminé.
- Restauration scolaire : Le service de cantine se déroule correctement. Le nombre d'enfants étant trop élevé, une recherche de personnel sera peut être nécessaire.
- Rencontre FRAP/Mairie : faite le 05 septembre avec le nouveau bureau. Présentation des nouvelles activités et des nouveaux projets.
- Carrière DROMARD : la carrière va être de nouveau exploitée. La mairie a donné un avis positif à la demande déposée à la préfecture.
- Cérémonie VALMY : La cérémonie Valmy aura lieu le 24 septembre prochain.

Fin de la séance : 23h45

Le Maire,
Frank LAIDIÉ



Le secrétaire de séance
BRAILLARD Nicolas

MOISSON Céline



MAILLARD Albane



BASSAND Christophe

FAVORY Yannick



JOURDAN Michel



MOREL Sébastien

